

Image not found or type unknown



Donation partage les désavantages

Par **heidi06**, le **12/04/2014** à **10:52**

ma mère veut faire une donation partage de son vivant à ma soeur et a moi-même (acte notarié) d'une valeur de 149000 euros qui apparemment est irrévocable. mais si ma mère venait à décéder avant les 15 ans qui suit la donation celle ci n'est pas valide et l'on doit payer des frais de succession? cela ne parait bizarre
merci pour votre réponse qui permettra d'éclairer ma lanterne